

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

BILAN ACTIF		
ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Actif Non Courant	1 514 999	1 376 019
Ecart d'Acquisition	10 203	11 903
Immobilisations en non valeur	-	-
Immobilisations Incorporelles	11 143	9 614
Immobilisations Corporelles	1 476 901	1 332 036
Immobilisations Financières	16 708	19 668
Titres mis en équivalence	-	2 785
Impôts Différés Actif	44	13
Actif Courant	836 934	839 108
Stocks et Encours	258 788	183 755
Clients et Comptes Rattachés	332 801	361 120
Autres Créances et Comptes de Régularisation	157 639	223 120
Valeurs Mobilières de Placement	58	58
Disponibilités	87 648	71 056
Total de l'Actif	2 351 933	2 215 127

BILAN PASSIF		
PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres Part du Groupe	620 492	773 723
Capital	198 000	198 000
Prime d'émission	166 980	166 980
Réserves	239 809	219 024
Report à nouveau	-	-
Résultat net de l'exercice	15 758	189 525
Ecart de conversion	-56	194
Intérêts Minoritaires	10 213	9 806
Capitaux Propres assimilés		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Passif Non Courant	946 411	569 619
Emprunts et Dettes Financières	893 114	526 348
Impôts Différés Passif	48 207	43 272
Provisions durables pour risques et charges	5 089	
Passif Courant	774 817	861 979
Fournisseurs et Comptes Rattachés	234 046	231 309
Autres Dettes et Comptes de Régularisation	205 647	317 377
Autres provisions pour risques et charges	160	-
Trésorerie PASSIF	334 965	313 293
Total du Passif	2 351 933	2 215 127

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX									
(en milliers de dirhams)	CAPITAL	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé PG	Intérêts minoritaires	Ecart de conversion	Total CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres consolidés au 31/12/2017	198 000	166 980	219 024	189 525	9 806	195	783 529		
Affectation du résultat 2017	-	-	189 525	-189 525	-	-	-		
Distribution par la société consolidante	-	-	-166 320	-	-	-	-166 320		
Distributions versées aux minoritaires	-	-	-2 297	-	-1 879	-	-4 177		
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-		
Résultat consolidé 2018	-	-	-	15 758	2 386	-	18 145		
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-		
Ecart de conversion	-	-	-123	-	-100	-250	-473		
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	198 000	166 980	239 809	15 758	10 213	-56	630 705		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
Nature (en milliers de dirhams)	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 584 079	1 953 927
* Chiffre d'affaires	1 566 758	1 951 328
* Autres produits d'exploitation	17 321	2 600
CHARGES D'EXPLOITATION	1 511 998	1 638 954
* Achats consommés	573 460	617 353
* Charges externes	430 574	483 666
* Impôts et taxes	137 840	165 645
* Charges de personnel	199 671	203 653
* Autres charges d'exploitation	2 914	2 436
* Dotations d'exploitation	167 539	166 201
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	72 081	314 973
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-37 313	-26 790
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREEES	34 768	288 182
CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	11 606	6 950
* Impôts sur les résultats	14 145	94 789
* Impôts sur les résultats différés	4 904	1 388
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREEES	27 325	198 955
* Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	-7 480	-4 016
* Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 700	1 700
* Reprises sur écarts d'acquisition négatif	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	18 145	193 238
INTERETS MINORITAIRES	2 386	3 713
RESULTAT NET PART DU GROUPE	15 758	189 525
Résultat par action en DH	7,96	95,72

TABLEAU DE FINANCEMENT DE LA PÉRIODE		
Flux de trésorerie liés à l'activité (en milliers de dirhams)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net des sociétés consolidées	18 145	193 238
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	161 762	159 035
- Variation des impôts différés	4 904	1 388
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	585	115
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7 480	4 016
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	191 706	357 564
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-90 066	-160 967
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	101 640	196 596
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-306 470	-316 158
Cession d'immobilisations	599	184
Incidence des variations de périmètre	-	-3 107
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-305 871	-319 081
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-170 497	-150 764
Emission de prêts nets des remboursements	2 960	-235
Subvention d'investissement	-	-
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions d'emprunts nets des remboursements	366 766	186 342
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	199 230	35 343
Incidence des variations des monnaies étrangères	-78	864
Variation de trésorerie nette	-5 079	-86 278
Trésorerie nette d'ouverture	-242 238	-155 960
Trésorerie nette de clôture	-247 317	-242 238

ATTESTATION



GROUPE LES EAUX MINÉRALES D'OULMES S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION PROVISoire
DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société Les Eaux Minérales d'Oulmes et de ses filiales (Groupe Les Eaux Minérales d'Oulmes) comprenant le bilan consolidé, le compte de produits et charges consolidés, le tableau des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 630.705 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 18.145.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société arrêtés au 31 décembre 2018, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 12 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Hicham DIOURI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'Annexe III.2.A. de la circulaire de l'AMMC qui fixe le contenu de l'information proforma et l'Annexe III.2.I. portant sur les États de synthèse semestriels.

B - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent du type de contrôle liant l'entreprise concernée à la maison-mère :

- **Intégration globale (IG) :** Cette méthode est appliquée lorsque le Groupe détient un contrôle exclusif sur sa filiale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La méthode de l'intégration globale permet de répartir le résultat et les capitaux propres entre les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires).
- **Intégration proportionnelle (IP) :** Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts du Groupe.
- **Mise en équivalence (MEE) :** Cette méthode s'applique aux entreprises sur lesquelles le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La méthode de la mise en équivalence consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci, la quote-part de résultat de la filiale étant prise en compte dans le résultat consolidé.

C - PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Les Eaux Minérales d'Oulmès et ses filiales :

Entité	Activité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Eau Technologie Environnement « ETE »	Captage, exploitation, industrie et commerce de toutes sortes de boissons	Intégration globale	55%	55%
OULMES DRINK DEVELOPMENT « ODD »	Extraire, fabriquer, importer, exporter, embouteiller, promouvoir et distribuer tout type de boissons	Intégration globale	100%	100%
ORANGINA MAROC	Promotion et distribution de tout type de boissons appartenant au groupe Suntery Food et Beverages	Mise en équivalence	34%	34%

• ETE

Eau Technologie Environnement, société de droit béninois, détenue par Les Eaux Minérales d'Oulmès dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement en Afrique et plus particulièrement l'Afrique Sub-saharienne. Les comptes sociaux de la société ETE ont fait l'objet d'un audit d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017 et 2018 ayant servi de base aux travaux de consolidations.

• ODD

Oulmes Drinks Development, société créée au mois d'avril 2016 et détenue à 100% par les Eaux Minérales d'Oulmès, avec un capital de 30 M MAD. La société a pour activité la fabrication et la distribution de tout type de boissons. Elle devrait constituer le fournisseur exclusif d'Orangina Maroc.

• OM

Orangina Maroc, détenue par les Eaux Minérales d'Oulmès à hauteur de 34% depuis avril 2016. Elle a essentiellement pour objet le commerce, la promotion et la distribution de tout type de boissons appartenant au groupe Suntery Food and Beverages.

D - CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Ainsi, les comptes des filiales installées à l'étranger ont été convertis en MAD la monnaie de présentation.

E - DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 Décembre de chaque année.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

F - COMPTES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...). Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

G - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

• Immobilisations en non-valeurs

Les immobilisations en non valeurs, constituées des frais préliminaires et des charges à répartir, sont annulées en consolidation, ces immobilisations constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, au même titre leurs amortissements sont annulés.

• Écarts de conversion

Les gains de change latents, comptabilisés en écarts de conversion passif dans le bilan devraient être enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Aussi, les écarts de conversion actifs ont été annulés en contrepartie de la provision pour risques et charges correspondante.

• Immobilisations acquises par crédit-bail

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de crédit-bail devraient être comptabilisés au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

• Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition. Cependant, lorsque ces écarts sont négatifs, ces derniers sont inscrits en provision pour risques et charges et repris sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les mêmes hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe comprennent un écart d'acquisition à la suite de l'entrée en périmètre de la filiale ETE, amorti sur une durée de 10 ans.

• Impôts différés

Les impositions différées résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements d'homogénéisation qui ont une incidence sur la base taxable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

• Homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles

Le retraitement d'homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles consiste à harmoniser la durée d'amortissement de ces dites immobilisations en fixant une durée économique au lieu d'une durée admise fiscalement.

H - RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.). Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles sont constituées essentiellement des brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation. La durée d'amortissement de ces immobilisations s'étale sur 5 ans.

• Immobilisations corporelles

À leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise pour elle-même, à leur coût de production. Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien dans la limite des taux indiqués par l'administration fiscale et admis par l'usage de la profession.

• Stock

Les stocks des matières premières sont évalués au coût d'achat et suivant la méthode du coût moyen pondéré.